

Monsieur Johann Schneider-Ammann
Conseiller fédéral
Chef du Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche
3001 Berne

Berne, le 20 janvier 2015 usam-Sc/Si

Lettre ouverte **Atténuation de la force du franc : réduction systématique des coûts de la réglementation**

Monsieur le Conseiller fédéral,

La semaine dernière, la Banque nationale suisse BNS a abandonné la politique du taux plancher de 1,20 franc pour 1 euro. La BNS est tenue de pratiquer une politique monétaire axée sur la stabilité des prix. Elle agit de manière politiquement indépendante. A ce titre, sa décision doit être respectée. L'Union suisse des arts et métiers usam avait déjà relevé, lors de l'introduction du taux plancher, qu'il ne pouvait s'agir que d'une mesure de durée limitée. En revanche, les politiques doivent impérativement atténuer les conséquences de cette décision en réduisant maintenant de manière systématique les coûts de la réglementation.

La suppression du taux plancher a sur les entreprises l'effet d'une hausse des coûts fixes de 10 à 20%. Ces coûts supplémentaires très importants mettent fortement sous pression les petites et moyennes entreprises, mais en particulier les PME tournées vers l'exportation. Pour atténuer les répercussions négatives sur la croissance économique et les emplois, une politique responsable s'impose. Force est de constater que les politiques ne se sont pas suffisamment préparés à la suppression du taux plancher.

Une politique responsable implique une amélioration des conditions-cadre pour l'ensemble de l'économie. Ce qui signifie d'abord éviter les erreurs d'appréciation manifestes, telles que la tentative de soumettre la loi sur les cartels à une nouvelle révision notamment. Un tel projet n'allège en rien l'économie, disons-le clairement. La loi sur les cartels vise à protéger la concurrence et non à réglementer les prix. Il n'y a pas de lien entre la loi sur les cartels, la force du franc et le niveau des prix. Une autre erreur consisterait à introduire des mesures sectorielles, voire fiscales.

Dans une étude présentée en juin 2010 déjà, l'usam a évalué les coûts de la réglementation en Suisse à 50 milliards de francs au total. Se fondant sur les résultats de cette étude, le Congrès suisse des arts et métiers a exigé l'introduction de mesures concrètes visant à réduire ces coûts inacceptables de 10 milliards de francs au moins d'ici à 2018. Le postulat Fournier a chargé le Conseil fédéral de mettre en place son propre système de mesure des coûts de la réglementation et d'introduire les mesures visant à réduire lesdits coûts. Dans son rapport publié en décembre 2013 en réponse au

postulat Fournier, le Conseil fédéral est arrivé, pour l'essentiel, au même résultat que l'usam: rien que dans douze dossiers, le potentiel de réduction des coûts de la réglementation atteignait déjà 10 milliards de francs au niveau fédéral. Le rapport établit également une liste de propositions de mesures concrètes permettant d'alléger la charge des entreprises.

Aujourd'hui, nous constatons que les choses n'ont pas beaucoup avancé politiquement et que l'on ne s'est pas attelé au problème avec la détermination suffisante. Dans le contexte de la force du franc qui nous occupe, il faut bien constater qu'un temps de préparation précieux – auquel la BNS a régulièrement fait référence – n'a pas été mis à profit.

Forte de ce qui précède, l'Union suisse des arts et métiers usam exige que le Conseil fédéral se mette immédiatement à la tâche: l'élaboration et la mise en œuvre rapide d'un vaste catalogue de mesures visant à réduire les coûts de la réglementation renforcera la position de la place économique suisse dans le contexte international. Les mesures permettant une réduction des coûts réglementaires d'au moins 2,2 milliards de francs peuvent se répartir en trois groupes : des mesures immédiates, des mesures à moyen terme et des mesures à long terme. A titre de mesures immédiates, le Conseil fédéral peut concrétiser les propositions qu'il a lui-même faites dans son rapport (le potentiel de réduction des coûts de la réglementation figure entre parenthèses) :

- harmonisation des délais et des intervalles de paiement dans le cadre de l'impôt sur les bénéficiaires, de l'impôt sur les gains immobiliers et de l'impôt à la source sur le revenu (190 millions de francs par année) ;
- abandon de réglementations « façon swiss finish » en matière de déclaration et de formalités douanières (60 millions de francs par année) ;
- abandon du « swiss finish » et de réglementations particulières (cloisonnement de marché) dans le domaine du droit environnemental et notamment en matière de protection de l'air, de protection de l'eau, de déchets spéciaux et de déchets de chantier (1 milliard de francs) ;
- diverses simplifications administratives dans le décompte de l'AVS (suppression de l'obligation d'annoncer en cours d'année), de la LPP (réglementation des cas ne présentant pas de difficultés) et de la TVA (plus de 150 millions de francs) ;
- en plus de la mise en œuvre de mesures d'allègement, le Conseil fédéral doit également mettre l'accent sur la formation professionnelle supérieure. Plus les collaborateurs sont qualifiés, meilleures sont la productivité et la capacité d'innovation des entreprises – ce qui permet d'atténuer les coûts fixes.

En outre, les mesures suivantes – également mentionnées dans le rapport précité et qu'il faut immédiatement introduire – doivent à moyen terme contribuer à réduire les coûts de la réglementation :

- taux unique de TVA (plus de 500 millions de francs) ;
- harmonisation des normes de construction (jusqu'à 300 millions de francs) ;
- d'autres mesures sont également nécessaires, telles qu'une amélioration générale des conditions fiscales ainsi que des décisions courageuses en rapport avec le programme de consolidation et de réexamen des tâches 2014 ;
- en outre, le Conseil fédéral peut renoncer à de nouvelles réglementations coûteuses, notamment: révision du droit de la société anonyme (obligations supplémentaires pour le conseil d'administration, déclarations et rapports); révision de la loi sur la protection de l'environnement (prescriptions allant au-delà des normes UE, étiquettes supplémentaires) ; loi sur les services financiers / loi sur les établissements financiers (renchérissement de tous les services financiers, renversement du fardeau de la preuve, assèchement du crédit).

A long terme, il convient de miser sur la diversification des partenariats pour notre commerce extérieur. En l'occurrence, il faut mettre l'accent sur les USA et les économies émergentes.

L'Union suisse des arts et métiers usam exige que l'on s'attèle immédiatement à la mise en œuvre des mesures visant à réduire les coûts de la réglementation. Le Conseil fédéral en connaît le potentiel, puisqu'il les a lui-même proposées. Ces mesures essentielles pour la croissance économique, l'usam les demande depuis des années. Jusqu'ici, les choses ont beaucoup trop peu avancé. La situation telle qu'elle se présente aujourd'hui ne permet plus de tarder davantage.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez aux exigences ci-dessus, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre considération distinguée.

Union suisse des arts et métiers usam



Jean-François Rime
Président



Hans-Ulrich Bigler
Directeur